



CONSEIL MUNICIPAL 1^{er} septembre 2023 – 19H30

PROCÈS-VERBAL

DATE DE CONVOCATION : 28/08/2023

DATE D’AFFICHAGE : 28/08/2023

Présents : BERTHET Sandrine, ALIOUA Yacine, GRANDCHAMP Patrick, LASSIAZ Fabienne, GIANNINA Gisèle, MU-RAZ-DULAURIER Gilles, CHATELAIN Éric, ARTALLE (RIMBOUD) Christelle, GARDET-CADET Michel, OMELTCHENKO Luc, CHEVRIER-GROS Sébastien, DRAGNEA Cindy

NOMBRE DE CONSEILLERS formant la majorité : 12 PRÉSENTS : 12 VOTANTS : 12
A 19h30, le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.
Gisèle GIANNINA est élue secrétaire de séance.

RAPPEL DE L’ORDRE DU JOUR

- Election du 1^{er} adjoint
- Désignation des délégués des structures intercommunales
- Composition des commissions municipales
- Désignation des membres de la commission d’appel d’offres
- Désignation d’un représentant de la commune à la commission « valorisation des déchets » de la communauté d’agglomération ARLYSÈRE

Les comptes-rendus des conseils municipaux des 22 juin et 21 juillet 2023 sont adoptés à l’unanimité

DÉLIBÉRATIONS

ÉLECTION D’UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE SUITE AU DÉCÈS DU 1^{ER} ADJOINT AU MAIRE

Suite au décès de Monsieur Christian BENEITO, 1^{er} adjoint, un siège d’adjoint au maire devient vacant. Le conseil municipal doit se prononcer pour la mise en œuvre de l’une des deux options suivantes :

- La suppression d’un poste d’adjoint au maire,
- L’élection parmi les conseillers municipaux, d’un nouvel adjoint.

Si le conseil municipal décide du maintien de quatre postes d’adjoint au maire créés par délibération du 25 mai 2020, il devra décider de la position du nouvel adjoint dans le tableau du conseil municipal.

Celui-ci peut en effet prendre rang dans l’ordre des nominations, c’est-à-dire après les adjoints déjà élus ; ceux-ci remonteront alors dans l’ordre du tableau. Il peut également occuper le même rang que l’ élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant.

VU le code général des collectivités territoriales,

Considérant que ces décisions doivent être prises avant l’éventuelle élection, Madame le Maire demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir délibérer :

- 1- Sur le maintien du nombre d’adjoints conformément à la délibération du 25 mai 2020 mentionnée ci-dessus,
- 2- Dans le cas du maintien, sur le rang qu’occupera le nouvel adjoint, à savoir :
 - ✓ Prendre rang après tous les autres
 - ✓ Prendre le même rang que l’ élu dont le poste est devenu vacant.
- 3- Pour désigner un nouvel adjoint au maire au scrutin secret et à la majorité absolue

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité :

- ✓ **MAINTIENT** le nombre d’adjoints au maire à quatre
- ✓ **DIT** que le nouvel adjoint élu prendra le même rang que l’ élu dont le poste est devenu vacant

- ✓ **DÉCIDE** l'élection d'un nouvel adjoint au maire au scrutin secret et à la majorité absolue

Madame le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du maire : majorité absolue aux 2 premiers tours et relative si 3^{ème} tour.

Après un appel à candidature, il est procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Mme Gisèle GIANNINA a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal

Le conseil municipal a ensuite désigné deux assesseurs. Il s'agit de Mme Fabienne LASSIAZ et M. Éric CHATELAIN.

1^{er} TOUR DE SCRUTIN

Sous la présidence de Madame Sandrine BERTHET, Maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection du nouvel adjoint.

- a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) 12
- c) Nombre de suffrages déclarés blancs (blancs et enveloppes vides) par le bureau 0
- d) Nombre de suffrage déclarés nuls par le bureau..... 0
- e) Nombre de suffrages déclarés blancs et nuls par le bureau..... 1
- f) Nombre de suffrages exprimés..... 12
- g) Majorité absolue..... 7

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Patrick GRANDCHAMP	11	Onze

M. Patrick GRANDCHAMP ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé 1^{er} adjoint, et a été immédiatement installé.

Madame le Maire informe le conseil municipal que M. Patrick GRANDCHAMP occupait le poste de 3^{ème} adjoint. Par conséquent, un poste d'adjoint est vacant.

Lors du prochain conseil municipal, les élus devront se prononcer sur la mise en œuvre de l'une des deux options suivantes :

- La suppression d'un poste d'adjoint au maire,
- L'élection parmi les conseillers municipaux, d'un nouvel adjoint.

INDEMNITÉS DE FONCTIONS AU NOUVEL ADJOINT ÉLU

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

Madame le Maire indique qu'il convient de fixer les indemnités de fonction allouées à M. Patrick GRANDCHAMP, nouvellement élu 1^{er} adjoint au maire.

Elle rappelle que les indemnités de fonction des élus sont fixées par le Code Général des Collectivités territoriales et calculées sur la base des éléments suivants :

- L'indice brut terminal de la fonction publique,
- La strate démographique dans laquelle s'inscrit la collectivité
- Le statut juridique de la collectivité

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au maire et aux adjoints, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal,

VU l'arrêté municipal pris concomitamment au conseil municipal, portant délégation de fonctions au nouvel adjoint au maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ **FIXE** le montant des indemnités de M. Patrick GRANDCHAMP, 1^{er} adjoint, à 10.7 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

- ✓ DIT que cette indemnité sera versée à compter du 2 septembre 2023
- ✓ VALIDE la mise à jour du tableau des taux d'indemnités
- ✓ DIT que les crédits nécessaires sont prévus chaque année au budget de la commune
- ✓ PRÉCISE que ces indemnités seront revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de la fonction publique

INDEMNITÉS DE FONCTIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Fonction	Nom	Taux
Maire	BERTHET Sandrine	40.3 %
1 ^{er} adjoint	GRANDCHAMP Patrick	10.7 %
2 ^{ème} adjoint	ALIOUA Yacine	10.7 %
3 ^{ème} adjoint	LASSIAZ Fabienne	10.7 %
4 ^{ème} adjoint	Poste vacant	10.7 %

ACTUALISATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES SUITE AU DÉCÈS DE M. CHRISTIAN BENEITO, 1^{ER} ADJOINT AU MAIRE

Suite au décès de Monsieur Christian BENEITO, 1^{er} adjoint, Madame le Maire propose l'actualisation de la composition des commission municipales.

Pour rappel, celles-ci sont chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres (art. L 2121-22 du CGCT).

Les commissions municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux. Il appartient au conseil municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission.

Le conseil municipal du 5 juin 2020 a adopté la liste des commissions municipales suivantes :

1. Commission ADMINISTRATION GENERALE
2. Commission TRAVAUX
3. Commission SOCIALE
4. Commission URBANISME
5. Commission COMMUNICATION

COMPOSITION DES COMMISSIONS APRES MISE A JOUR

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- **Responsable** : Sandrine BERTHET
- **Membres** : Yacine ALIOUA, Patrick GRANDCHAMP, Fabienne LASSIAZ, Gisèle GIANNINA, Gilles MURAZ-DULAURIER, Christelle RIMBOUD

TRAVAUX

- **Responsable** : Yacine ALIOUA
- Membres** : Patrick GRANDCHAMP, Fabienne LASSIAZ, Gilles MURAZ-DULAURIER, Eric CHATELAIN,
 - Sous-commission patrimoine
 - Gisèle GIANNINA, Éric CHATELAIN, Michel GARDET-CADET
 - Sous-commission énergie – environnement
 - Patrick GRANDCHAMP, Gilles MURAZ-DULAURIER
 - Sous-commission PCS (Plan communal de sauvegarde)
 - Gilles MURAZ-DULAURIER, Michel GARDET-CADET

AFFAIRES SOCIALES

- **Responsable** : Fabienne LASSIAZ
- **Membres** : Yacine ALIOUA, Christelle RIMBOUD, Gisèle GIANNINA, Cindy DRAGNEA

URBANISME

- **Responsable** : Patrick GRANDCHAMP
- **Membres** : Yacine ALIOUA, Eric CHATELAIN, Christelle RIMBOUD, Sébastien CHEVRIER-GROS

COMMUNICATION

- **Responsable** : Gilles MURAZ-DULAURIER
- **Membres** : Patrick GRANDCHAMP, Gisèle GIANNINA, Sébastien CHEVRIER-GROS, Cindy DRAGNEA, Christelle RIMBOUD, Fabienne LASSIAZ

MISE A JOUR DES DELEGUES DES STRUCTURES INTERCOMMUNALES SUITE AU DECES DE M. CHRISTIAN BENEITO

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la Commune est membre de structures intercommunales, et qu'à ce titre, elle doit procéder à la désignation des délégués qui siégeront au sein des différentes structures.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Après avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres votants, a procédé à la désignation d'un délégué dans les différentes structures où M. Christian BENEITO siégeait :

Pour rappel – sans changement

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU FORT DE TAMIÉ

- **Titulaires :**
 - Michel GARDET-CADET 219 Route des Culattes - Tournon
 - Gilles MURAZ-DULAURIER 147 Allée des Grands Frênes - Tournon
- **Suppléant**
 - Sébastien CHEVRIER-GROS 113 Montée de la Mairie - Tournon

Pour rappel

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ARLYSÈRE

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, les conseillers communautaires sont désignés parmi les conseillers municipaux élus en suivant l'ordre du tableau (maire, adjoints puis conseillers municipaux) et dans la limite du nombre de sièges attribués à la commune au sein du conseil communautaire, soit un siège pour la commune de Tournon.

- **Titulaire**
 - Sandrine BERTHET 30 Chemin du Paradis – Albertville
- **Suppléant**
 - Christian BENEITO 134 Allée des Grands Frênes - Tournon

Conformément à l'article L 273-12 du code électoral, le poste vacant de délégué suppléant est effectué en respectant l'ordre du tableau

De fait, M. Patrick GRANDCHAMP est nommé conseiller communautaire suppléant

Pour rappel

Composition des délégués du SYNDICAT SCOLAIRE DU VAL TAMIÉ au 3 décembre 2021 (délibération 38/2021)

- **Titulaires**
 - Christian BENEITO 134 Allée des Grands Frênes - Tournon
 - Luc OMELTCHENKO 72 Route des Granges - Tournon
 - Cindy DRAGNEA 50 Allée des Lupins – Tournon
- **Suppléants**
 - Fabienne LASSIAZ 917 Route des Vignes - Tournon
 - Patrick GRANDCHAMP 133 Allée des Grands Frênes - Tournon
 - Gisèle GIANNINA 254 Chemin des ilettes - Tournon

Sandrine BERTHET se propose au poste de titulaire

DÉCISION

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- ✓ **DÉSIGNE Sandrine BERTHET**, membre titulaire au Syndicat Scolaire du Val Tamié

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le conseil municipal,

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Considérant le décès de Christian BENEITO, membre suppléant, il convient de mettre à jour la composition de la commission d'appel d'offres.

Considérant qu'outre le maire, sa présidente, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal.

Après avoir entendu le rapport de Mme Le Maire, **le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, a procédé à la mise à jour des membres de la Commission d'Appel d'Offres. La composition de la commission d'appel d'offres est la suivante :**

	Nom-Prénom	Adresse	
Membre titulaire	Sandrine BERTHET	30 Chemin du Paradis	73200 Albertville
	Gilles MURAZ-DULAURIER	147 Allée des Grands Frênes	73460 Tournon
	Yacine ALIOUA	52 Allée des Bouquetins	73460 Tournon
	Eric CHATELAIN	49 Allée des Bouquetins	73460 Tournon
Membre suppléant	Patrick GRANDCHAMP	133 Allée des Grands Frênes	73460 Tournon
	Luc OMELTCHENKO	72 Route des Granges	73460 Tournon
	Gisèle GIANNINA	254 Chemin des ilettes	73460 Tournon
	Christelle RIMBOUD	453 Route des Morets	73460 Tournon

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ **VALIDE** la composition de la commission d'appel d'offres

QUESTIONS DIVERSES

Nominations suite au décès de M. Christian BENEITO

ARLYSÈRE commission « valorisation des déchets » : Messieurs Michel GARDET-CADET et Gilles MURAZ-DULAURIER

Délégation de Service Public AÉRODROME : M. Luc OMELTCHENKO

Travaux de rénovation de l'ancien presbytère

Les travaux de sécurisation du presbytère sont terminés.

La charpente est terminée.

Les travaux d'isolation intérieure et la remise aux normes de l'électricité sont en cours.

A ce jour, Le calendrier des travaux est respecté.

Entretien des voiries : Devis attendus :

Chicane à l'entrée du village : dépose et pose de nouveaux blocs granits

Soutènement cheminement piéton devant la statue st joseph

Réfection des cunettes à Grain Greneau

Grille de récupérateur d'eau au chef-lieu

Route des vignes

Suite à la circulation de véhicules hors gabarit (+ 3,5 T), une réflexion est en cours pour installer des portiques gabarits (limitation en hauteur 2,15 m – 2,20 m), après le hameau de la route des vignes et au bas de la route des vignes.

Octobre rose

La commune de Tournon, en partenariat avec les associations de Tournon et le CHAM (Centre hospitalier Albertville – Moutiers), organise un festival de musique le samedi 7 octobre 2023 salle de la tourmotte « FESTI'ROSE ».

Au programme : cours à pied entre le CHAM et la TOUMOTTE,

Départ de la course à 16h au CHAM

Début du festival à 19h

Tous les fonds récoltés seront versés à FOND'HOP pour continuer à proposer des soins de support (massages, manucure, sports, ...) aux patients atteints d'un cancer et prise en charge par le service HDJ (Hôpital de jour) du CHAM.

*****L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h*****

Le Maire,
Sandrine BERTHET

La Secrétaire de séance

